



Communiqué de la Ligue de Football de Saint-Pierre et Miquelon

Dans le cadre du dossier relatif à la rencontre ASSP/ASM du 10 juillet 2019 et de l'appel formulé par le club de l'ASSP auprès des instances de la Fédération Française de Football, concernant la décision de la Ligue de Football de Saint-Pierre et Miquelon de rejouer le match, cette dernière a pris connaissance ce jour de la décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la Fédération Française de Football, réunie le 3 septembre dernier, jugeant en appel et dernier ressort, infirmant la décision de la Ligue de Football de Saint-Pierre et Miquelon, pour donner match perdu par pénalité au club de l'ASM.

Le Président

Hervé HUET